



LÉGENDE

- Limite de la zone inondable pour la crue de référence
- Limite de la zone submersible par « de 0,50 m d'eau »
- Limite de la zone submersible par « de 1 m d'eau »
- Limite de la zone submersible par « de 2 m d'eau »
- Hauteur d'eau comprise entre 0 et 0,50 m
- Hauteur d'eau comprise entre 0,50 et 1 m
- Hauteur d'eau comprise entre 1 et 2 m
- Hauteur d'eau supérieure à 2 m
- 175,50 Cote de la crue de référence (en mNGF)
- Isocote de la crue de référence
- Limite communale



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA VALLEE DE LA SEVRE NIORTAISE AMONT

Commune d' Exoudun

Carte des hauteurs d'eau pour la crue centennale

Carte H4

Echelle: 1/5 000

Avril 2015

Affaire n° 8310688



Agence de Bordeaux

Le Sextant - 6-8 avenue des Saillies - 33107 LE HAILLAN - Tél : 05 56 13 85 82 - Fax : 05 56 13 85 83